



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU VINGT QUATRE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE

DELIBERATION N°DCC2024-106

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Absents : **8**

Pouvoir : **0**

Pour : **16**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **07 Octobre 2024**

Date d'affichage : **25 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Pierre François BELLINI, Félix BRUSCHI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Jean Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : François CHIARASINI, Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange Marie GAMBARELLI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Pierre POLI,

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : FIXATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES FORFAITS DE REMONTEES MECANIQUES POUR LA SAISON DE SKI 2024-2025 AU DOMAINE SKIABLE D'ESE.

Le Président informe le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2023-08-11-00001 du 11/08/2023 portant modification des statuts de la communauté de communes, modifié par l'arrêté préfectoral n°2A-2023-09-06-00002 du 06/09/2023,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 17/10/2024

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 17/10/2024

Considérant la nécessité de fixer la grille tarifaire pour la saison 2024-2025 ;

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Tarifs de Forfaits de remontées mécaniques

La grille tarifaire pour la saison de ski 2024-2025 au Domaine Skiable d'Ese est fixée comme suit :

Type de Forfait	Prix HT	TVA* 2.10%	Prix TTC
FORFAIT ADULTE (15 ans et +) 1 JOURNEE	25.47 €	0.53€	26€
FORFAIT ENFANT (- de 15 ans) 1 JOURNEE	19.59 €	0.41 €	20 €
FORFAIT ADULTE 1/2 JOURNEE	12.73 €	0.27 €	13 €
FORFAIT ENFANT 1/2 JOURNEE	9.79 €	0.21€	10 €
ABONNEMENT SAISON ADULTE	195.89 €	4.11 €	200 €
ABONNEMENT SAISON ENFANT	146.91 €	3.09 €	150 €
FORFAIT COMITES D'ENTREPRISES (1 JOURNEE)	22.53 €	0.47 €	23 €



***Taux de TVA spécifique à la Corse – régies communales exploitant des remontées mécaniques**
CGI : 297, I-1-2°279, b quater
BOFIP : BOI-TVAGEO-10-10 BOI-TVALIQ-30-20-60

Article 2 : Dispositions Complémentaires

- Les tarifs incluent l'accès aux remontées mécaniques et aux pistes ouvertes.
- Des promotions spéciales peuvent être mises en place par arrêté du président de l'intercommunalité avant saison ou en cours de saison.
- Des tarifs négociés avec les institutions publiques peuvent être mis en place par arrêté du Président de l'intercommunalité avant saison ou en cours de saison sur des dispositifs de type « *pass-jeune* », « *pass-sport* », ou autre dispositif analogue.

Article 3 : Conditions générales de vente

Le Président est autorisé à fixer les conditions générales de vente par arrêté.

Article 4 : Entrée en Vigueur

La présente délibération entre en vigueur à compter de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
M^{me} **Maëleine GUGLIEMMI**

Le Président,
Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr